

QUESTION 12

Auteur PDCB, par Sylvain Défago (suppl.)
Objet Syngenta vendue, les collaborateurs taxés?

Le 3 février dernier, Syngenta annonce son rachat par la société ChemChina. De nombreux collaborateurs des sociétés du site chimique de Monthey ont souscrit à des actions Syngenta dans le cadre d'un plan de participation lié à leur retraite. Ces actions ont pu bénéficier d'avantages fiscaux compte tenu qu'elles sont bloquées jusqu'à la fin de l'activité professionnelle. Suite à ce rachat, les actions Syngenta détenues devront être vendues et risquent d'être imposées comme un revenu ordinaire. Il faut également rappeler que de nombreux employés ont déjà été pénalisés en 1996 lors de la fusion de Ciba avec Sandoz.

Conclusion

Que pense faire le Conseil d'Etat pour que ces collaborateurs ne soient pas trop fortement pénalisés, eux qui se trouvent déjà dans une position d'insécurité liée au maintien de leur emploi?